

Des outils de communication

Le Carnet de Correspondance

- Nous insistons pour que tout collégien ait avec lui son carnet de correspondance avec sa photo d'identité
- Dès les premiers jours, complétez les informations importantes (Signatures, numéro d'urgence, médecin traitant.)
- Il doit être présenté à l'entrée et à la sortie du collège.
- Le carnet lui permet de sortir selon les modalités que vous aurez choisies. (Régime, autorisations exceptionnelles, billets de sortie etc.)
- Vous préciserez le nom de la personne qui est autorisée à le prendre en charge si ce n'est pas vous (mot dans le carnet, mail).

C'est un outil de travail qui doit être bien tenu, sans commentaires ni dessins superflus.

Le carnet : Un moyen de communication

- Vous devez en prendre connaissance au moins une fois par semaine, et le signer.
- Vous y trouverez les informations relatives à la vie scolaire : absences, retards, punitions, changement de cours...
- Utilisez-le pour communiquer avec l'équipe pédagogique (Rendez-vous, questions, etc.)

En cas de problèmes ou de questions urgentes, utilisez le téléphone ou le mail.



Le Téléphone et les Mails

Vous pouvez, par ce biais, contacter :

Le secrétariat
ce.0331464m@ac-bordeaux.fr
05.57.80.92.92

Le service de gestion
Vous pouvez utiliser cette adresse pour échanger sur les questions de demi-pension, de bourses.

secgest.0331464m@ac-bordeaux.fr



OSÉ et Pronote

OSÉ et PRONOTE, un lien direct entre parents et équipe

L'interface est différente pour chacun des parents et pour l'élève.

Ce pourquoi, en début d'année, des codes de connexion uniques destinés à chacun d'entre vous vous sont communiqués : ILS SONT STRICTEMENT PERSONNELS !

Il est indispensable de consulter régulièrement Pronote pour connaître toutes les informations relatives à la scolarité de votre enfant : emploi du temps, notes, devoirs,

PRONOTE

UN EMPLOI DU TEMPS DETAILLÉ

À CHAQUE CLASSE SON EMPLOI DU TEMPS

| | 6 ^e | 5 ^e | 4 ^e | 3 ^e |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Français | 4h30 | 4h30 | 4h30 | 4h |
| Mathématiques | 4h30 | 3h30 | 3h30 | 3h30 |
| Histoire - géographie Enseignement moral et civique | 3h | 3h | 3h | 3h30 |
| Langue vivante 1 | 4h | 3h | 3h | 3h |
| Langue vivante 2 | - | 2h30 | 2h30 | 2h30 |
| Sciences de la vie et de la Terre | | 1h30 | 1h30 | 1h30 |
| Sciences physiques | 4h | 1h30 | 1h30 | 1h30 |
| Technologie | | 1h30 | 1h30 | 1h30 |
| Éducation physique et sportive | 4h | 3h | 3h | 3h |
| Arts plastiques | 1h | 1h | 1h | 1h |
| Éducation musicale | 1h | 1h | 1h | 1h |

LES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

Le **programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)** concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement.

Le **projet d'accompagnement personnalisé (PAP)** permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

Le **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** est la feuille de route du parcours de scolarisation de l'enfant en situation de handicap.

Le **Projet d'Accueil individualisé (PAI)** facilite l'accueil de l'enfant ou de l'adolescent malade à l'école.